

CUNARD



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

L'inscription à l'une des croisières présentées dans cette brochure Cunard implique l'acceptation des conditions générales et particulières de vente. En datant et signant le contrat de voyage établi par le vendeur auprès duquel il achète son voyage avec la mention que les conditions sont acceptées par lui, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des informations relatives au voyage qu'il a choisi.

Validité

La brochure CUNARD 2010 est valable d'avril 2010 à avril 2011.

Prix et programmes

Les prix, horaires et itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté ou par suite d'événements dus à un cas de force majeure. Cunard se réserve à tout moment de substituer une escale à une autre ou à en modifier les horaires.

Révision des prix

Les prix indiqués dans notre brochure sont établis en fonction, notamment des données économiques suivantes :

- Coût du transport (tarifs et taxes connus au 5 juin 2009),
- Redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports, les taxes de sécurité connues au 5 juin 2009

Toutes les prestations de cette brochure sont basées sur l'euro, et ne peuvent donc pas être l'objet de fluctuation de taux de change, tant à la hausse qu'à la baisse.

Variation du coût du transport, des taxes et redevances

Toute variation des données économiques ci-dessus (coût du transport, hausse des carburants, taxes portuaires et aériennes...) sera intégralement répercutée sur le prix du voyage (tant à la hausse qu'à la baisse).

Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet de majoration.

Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, les clients déjà inscrits seront avertis par leur agence de voyages, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Nos prix comprennent / nos prix ne comprennent pas

(ne s'applique pas aux forfaits Traversées Transatlantiques pages 14 et 15 de cette brochure) :

Nos prix s'entendent par personne et sur la base d'une cabine double. Ils comprennent la croisière sélectionnée dans la catégorie de cabine choisie, les repas et animations à bord, les taxes portuaires.

Les prix ne comprennent pas : les gratifications au personnel de bord, l'acheminement jusqu'au et au départ du navire, les prestations terrestres nécessaires, les éventuelles hausses carburant pouvant intervenir en cours de saison, les boissons à bord, les excursions, les dépenses à caractère personnel, la taxe d'entrée aux Etats-Unis susceptible d'être en vigueur dans les prochains mois, l'assurance annulation, rapatriement, assistance et bagages (facultative).

Pour les traversées transatlantiques, les prestations comprises ou non comprises sont indiquées sous les tableaux de prix.

Réservation

Lors de votre demande de réservation, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer d'éventuels problèmes de santé ou de handicap qui nécessitent une assistance médicale. Un questionnaire médical, sous pli confidentiel, devra alors être rempli par votre médecin traitant.

En cas de grossesse, un certificat médical confirmant le bon déroulement de la grossesse sera demandé mais Cunard ne pourra accepter la réservation si la grossesse excède 24 semaines à la fin du voyage.

Pour les passagers utilisant une chaise roulante, il est impératif de nous le signaler lors de la réservation afin de faire, lorsque cela est possible, les aménagements nécessaires. Pour votre sécurité et confort, nous vous demandons d'être accompagné par une personne apte à porter votre chaise roulante et d'accepter toutes nos excuses de ne pouvoir, pour des raisons de sécurité, vous porter vers et du navire.

Cunard se réserve le droit, en son nom et celui des autres prestataires, de refuser l'embarquement à toutes personnes n'ayant pas stipulé ces informations avant la date de départ ou si la compagnie juge que les personnes ne sont pas aptes à voyager à la date de départ, pour leur propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres passagers et membres d'équipage.

Inscription à bord

Si vous effectuez une pré-inscription à bord d'un des navires de la flotte Cunard, un acompte vous sera demandé.

En raison des différents taux de change utilisés pour convertir ce montant, la somme débitée par votre banque peut ne pas correspondre exactement au montant déduit de votre facture finale.

Cette pré-inscription vous permet de bénéficier d'un crédit à bord sur votre prochaine croisière. Ce crédit à bord n'est pas cumulable avec des tarifs promotionnels.

Pour confirmer votre pré-réservation, un acompte complémentaire de 25% du montant total de votre voyage vous sera demandé lors de votre retour en France.

Inscription/Acompte

L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 25% du montant total du voyage.

Frais d'envoi : les frais de type Chronopost, service urgent etc.. éventuellement rendus nécessaires par le fait d'une inscription tardive, de grèves des services postaux ou autres circonstances indépendantes de notre volonté seront facturés à l'agence de voyages ou au client.

Frais de dossier : une somme forfaitaire (frais de télécopies, téléphone etc...) de 100 € par dossier sera perçue dans le cas d'une inscription à moins de 14 jours du départ.

Le solde du prix du voyage doit nous parvenir au plus tard 46 jours avant la date de départ, à défaut de quoi nous nous réservons le droit de considérer le voyage comme annulé et, de ce fait, de retenir les frais d'annulation applicables.

Modification ou annulation du voyage par les clients

Modification

Toute modification de navires et / ou dates sera considérée comme une annulation et le barème des frais d'annulation s'appliquera (cf rubrique annulation).

Annulation

Les frais d'annulation seront calculés sur le prix total du voyage, taxes portuaires incluses. Toute annulation de la part du client sera soumise aux frais suivants



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE (suite)

Dès la confirmation et à plus de 60 jours avant la date de départ : 10% du prix du voyage
Entre 59 et 46 jours avant la date de départ : 25% du prix du voyage
Entre 45 et 30 jours avant la date de départ : 50% du prix du voyage
Entre 29 et 15 jours avant la date de départ : 75 % du prix du voyage
Moins de 14 jours avant la date de départ : 100% du prix du voyage
Non présentation ou pas d'avis écrit : 100% du prix du voyage

Toute modification et/ou annulation doit être notifiée par écrit.

Tout voyage interrompu ou modifié par un passager ne peut donner lieu à un quelconque remboursement. De plus, les frais supplémentaires occasionnés par une modification du déroulement de son voyage restent à la charge du passager.

Si l'un des passagers d'une cabine double annule sa réservation dans la période d'application du barème de frais d'annulation, il ne sera pas appliqué de frais à condition que le passager restant acquitte le supplément cabine individuelle, variable selon la catégorie de cabine choisie. A moins de 14 jours avant le départ, le barème des frais s'applique.

Important : Les prénoms et noms communiqués lors de la réservation doivent être ceux figurant sur les passeports au moment du voyage.

En raison du renforcement des mesures de sécurité, Cunard et les compagnies aériennes n'autorisent pas de changement de noms ou d'orthographe sans frais. Une lettre modifiée dans un nom ou un prénom, constitue une modification. Dans le cas du transport aérien, toute modification, aussi minime soit-elle entraîne l'annulation du dossier aérien et une nouvelle réservation sujette à disponibilité dans les mêmes conditions tarifaires que la réservation préalable. Une différence tarifaire peut donc s'appliquer en plus des frais de réémission variable (100 à 200 € par personne) selon la compagnie aérienne et la proximité de la date de départ.

Carnet de Voyages

Le billet de passage ne pourra être émis que lorsque les fiches d'identité auront été complétées et retournées auprès de CUNARD LINE – 68 rue de Lourmel – 75015 PARIS

Ce document doit nous parvenir au plus tard 60 jours de la date de départ. A moins de 60 jours de la date de départ, des frais de 50 € par personne seront facturés.

Bagages

Vos bagages, à savoir vos vêtements et effets personnels nécessaires pour le voyage, doivent être fermés et porter une étiquette mentionnant votre nom, le numéro de votre cabine, la date d'embarquement. Des étiquettes vous seront fournies sur simple demande. Il n'y a pas de restriction de bagages à proprement parler (dans une limite raisonnable), cependant des restrictions sont appliquées par les compagnies aériennes.

Afin d'éviter toutes confusions, nous demandons à tous les passagers de bien vouloir retirer les étiquettes périmées qui seraient restées sur leurs bagages. Les objets fragiles sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire. Il est recommandé de ne pas mettre dans vos bagages de bouteilles remplies de liquides susceptibles de se casser et d'abîmer d'autres articles. Il est par ailleurs interdit de transporter dans vos bagages des produits inflammables ou dangereux, notamment des munitions. Tous les bagages peuvent être vérifiés par les officiers des douanes. Il sera donc nécessaire de les refermer à clé avant qu'ils ne soient embarqués sur le navire. Il est préférable de garder avec vous les objets de valeur et ceux ne pouvant être mis sous clé.

Conditions de transport et responsabilité

Tous les moyens de transport ou d'hébergement proposés dans le cadre de vacances, circuits, croisières, etc ... de cette brochure n'appartenant pas à Cunard ou n'étant pas exploités par celle-ci, leur utilisation est assujettie aux conditions et règlements des différents propriétaires et opérateurs concernés (dont la responsabilité est définie par ces derniers) ainsi qu'aux réglementations locales et internationales applicables.

Acheminement aérien

Conformément au Décret n° 2006-315 du 17 mars 2006, le client est informé de l'identité du ou des transporteurs contractuels ou de fait, susceptibles de réaliser le vol acheté. Le vendeur informera le client de l'identité de la compagnie aérienne qui assurera le(s) vol(s). En cas de changement de transporteur, le client sera informé par le transporteur contractuel ou par l'organisateur du voyage, par tout moyen approprié, dès lors qu'il en aura connaissance.

Modification des informations contenues dans cette brochure

Certaines informations contenues dans la présente brochure et/ou signalées aux pages concernées peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat de voyage. L'organisateur du voyage s'engage à communiquer par écrit à ses clients les modifications éventuelles susceptibles d'être apportées aux informations contenues dans la présente brochure. Les modifications concernant notamment l'identité des transporteurs contractuels et des transporteurs de fait éventuels, communiquées en vertu des articles 1, 2 et 5 du Décret n° 2006-315 du 17 mars 2006.

Liste « noire »

En vertu de l'article 9 Règlement européen 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la Communauté Européenne peut être consultée en agences et sur le site internet suivant : <http://dgac.fr>

Passagers Mineurs

Pour des raisons de sécurité, les personnes âgées de moins de 18 ans au moment de la date de départ, ne peuvent voyager seules. Elles doivent être accompagnées et logées avec un adulte responsable âgé d'au moins de 21 ans.

Modifications après le départ : il est vivement déconseillé de modifier les prestations terrestres (hôtels et transferts) et aériennes préalablement réservées. Le cas échéant, il appartient au client de contacter directement le prestataire mentionné sur le bon d'échange et de conserver, impérativement, la référence d'annulation ou, à défaut, le nom de l'interlocuteur chargé de la modification/annulation. Une référence est indispensable pour toute demande de remboursement. En tout état de cause, en raison de la spécificité de la prestation, une croisière commencée et abandonnée en cours de parcours, ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Réclamation de défaillance

Toute réclamation de défaillance doit être signalée à l'organisateur du voyage par lettre recommandée avec avis de réception, par l'intermédiaire de l'agence, dans le mois suivant le retour du client du voyage. Le non-respect de ce délai est susceptible d'affecter la qualité du traitement du dossier de réclamation.

La substitution d'une cabine de catégorie similaire à celle demandée ou le changement d'escales ne peut en aucun cas être considéré comme une modification de la part de l'organisateur.



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE (suite)

Remboursements

Le renoncement à l'un des services inclus dans un forfait donné, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Les modifications ou interruption de voyage occasionnées par toutes circonstances, même de force majeure, ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Les réclamations portant sur d'éventuelles différences de prix ne pourront être prises en considération. De plus, le règlement de la facture par le client sous-entend l'acceptation des tarifs et des conditions de voyage. Enfin, il nous est impossible de tenir compte, après coup, de réductions ou promotions dont nous n'aurions pas été informés.

Escales

Les navires accostent dans le port indiqué dans les itinéraires. Tous les efforts ont été faits pour que les informations concernant votre voyage et les éventuels arrangements terrestres soient exacts au moment où cette brochure est imprimée mais Cunard se réserve le droit de faire les modifications qu'elle jugerait utiles et de les porter à votre connaissance dans les meilleurs délais. En escale, le transport ou les excursions vers la ville la plus proche ne sont pas compris dans le prix de la croisière.

Formalités/Vaccinations

Sauf dans le cas de croisière faisant escales exclusivement dans les pays de la Communauté Européenne, le passeport en cours de validité est obligatoire pour toutes les destinations de la brochure. Vous devez, également, justifier de fonds suffisants (carte de crédit internationale).

Il est de la responsabilité de l'agent de voyages qui réalise la vente d'informer son client afin qu'il soit en règle avec les autorités de chacun des pays où il fait escale et de veiller à faire établir les visas nécessaires en s'informant auprès de nos services ou des consulats des pays concernés. Pour se rendre aux Etats-Unis, les voyageurs ou en transit via une ville des Etats-Unis (selon l'acheminement aérien emprunté) doivent présenter soit, un passeport individuel à lecture optique émis avant le 26 octobre 2005 et valable au moins six mois après la date de retour, soit le nouveau passeport électronique émis depuis le printemps 2006. Les enfants doivent être en possession d'un passeport individuel. Nous attirons l'attention des passagers, sur les délais de délivrance. A défaut, l'obtention d'un visa pour multiple entrées est obligatoire si le passeport a été émis après le 26 octobre 2005 ou s'il n'est pas électronique.

Les passeports à lecture optique en cours de validité et émis avant le 26 octobre 2005 restent valides pour se rendre ou transiter aux Etats-Unis. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris <http://france.usembassy.gov>.

Pour tout savoir sur les passeports à lecture optique et les nouveaux passeports électroniques, vous pouvez consulter les sites suivants : www.diplomatie.gouv.fr, rubrique vos droits et démarches www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr, rubrique délivrance de documents

De plus, depuis le 12 janvier 2009 et toujours pour se rendre aux Etats-Unis, il est nécessaire d'avoir complété sur le site internet <https://esta.cbp.dhs.gov>, l'« Electronic System for Travel Authorization » (ESTA) pour tous les voyageurs faisant partie du programme d'exemption de visas dans le cadre des voyages touristiques et cela au plus tard 72 h avant la date d'entrée aux Etats-Unis. Cette démarche est gratuite et remplace le formulaire I-94W.

En principe, aucune vaccination n'est obligatoire. Toutefois, nous recommandons aux passagers de vérifier toute modification éventuelle auprès de leur agence de voyages ou des services de santé compétents. Un passager qui ne pourrait embarquer sur un vol ou se verrait refuser l'entrée dans un pays, faute de présenter les documents exigés par les autorités, ne pourrait prétendre à aucun remboursement. En cas de non-conformité, tous les frais encourus seront à la charge totale des clients.

Assurance annulation et/ou assistance, rapatriement, bagages

Nos prix ne comprennent aucune assurance. Nous conseillons au client de souscrire une assurance annulation et/ou assistance/rapatriement/bagages auprès de son agence de voyages. En effet, les compagnies aériennes et maritimes déclinent toute responsabilité en cas de dommage occasionné sur les bagages. Nous proposons à titre facultatif la possibilité de souscrire par notre intermédiaire une assurance annulation, rapatriement, assistance et bagages auprès de la société TMS.

Le transport des passagers et des bagages sur les navires est régi par les termes et conditions du Billet de Passage de la compagnie Cunard. Une copie du contrat peut être obtenue à tout moment sur simple demande du passager.

Engagement environnemental de **CUNARD**

Chez **CUNARD**, nous prenons nos responsabilités environnementales très au sérieux et nous nous sommes engagés à réduire notre impact sur l'environnement.

Nous nous consacrons à préserver l'environnement marin dans lequel nous travaillons, et nous pensons qu'il est de notre devoir d'introduire des pratiques environnementales qui définissent un niveau élevé d'excellence et de responsabilité. Pour nous aider à atteindre ce but, nous avons développé un système de management environnemental indépendamment certifié ISO 14001, la norme internationale la plus reconnue en termes d'amélioration de la performance environnementale.

Nous savons que sans traitement approprié, les déchets générés à bord de nos navires, le carburant et autres produits que nous utilisons pour vous transporter, vous divertir, vous divertir et prendre soin de vous, pourraient avoir un impact sur l'environnement. Nos installations de traitement des déchets nous permettent de garantir que toutes les eaux usées sont gérées de façon appropriée pour en minimiser l'impact sur les océans. Tous les déchets généraux sont traités à bord pour en réduire le volume avant l'accostage, et lorsque c'est possible, ces déchets généraux sont recyclés.

Nous réduisons nos émissions atmosphériques grâce à la mise en œuvre de mesures de réduction de la consommation de carburant : amélioration des revêtements des coques, ampoules basse énergie, meilleure recirculation des chaleurs perdues et amélioration de l'efficacité du conditionnement d'air ; et nous continuons à explorer des nouvelles technologies.

Grâce à ces mesures et à d'autres initiatives, **CUNARD** garantit pouvoir aider à préserver notre environnement pour les générations futures.

Organisation

Compagnie Internationale de Croisières

Lic. 075 01 0006

S.A.S au capital de 225.000 euros - APE 7911 Z

Siret N° 433 766 219 000 11

N° de TVA intracommunautaire FR19 433 766 219 000 11

Garantie financière: A.P.S. - R.C.P: GAN Police 86437184

Membre SNAV - CETO - FFC



Internet : www.cunard-france.com